

Modalités de l'offre Volet roulant/App Control

Article 1 : L'opération

La société VELUX Belgium SA, dont le siège est situé au 121 Boulevard de l'Europe, 1301 Bierges, , Inscrite à la BCE, sous le numéro 0412.621.370 et ci-après dénommée l'« Organisateur », organise du 1^{er} novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus, une opération promotionnelle à destination des particuliers (ci-après dénommée, l'« Opération »).

Article 2 : Les participants

L'Opération est réservée aux particuliers majeurs, résidant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg qui se seront inscrits sur le formulaire disponible sur le site Internet www.velux.be/fr-be/optimisationenergetique entre le 1er novembre 2023 et le 31 janvier 2024 inclus, auront acheté des volets roulants VELUX (Réf. SSL, SML, SSS, SSLs, SSSS, SMH, SMG) entre le 1er novembre 2023 et le 31 janvier 2024 inclus, et qui auront ensuite complété puis envoyé leur dossier complet de l'Opération avant le 29 février 2024 (ci-après dénommé(s), le(s) "Participant(s)").

L'inscription à l'Opération est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, toutes difficultés d'interprétation ou d'application étant tranchées par l'Organisateur. Toute inscription incomplète, émanant d'une personne non autorisée à participer ou parvenue après la date limite de l'Opération ne sera pas prise en compte.

Article 3 : La durée

L'Opération se décompose en 3 temps :

- Inscription en ligne des particuliers du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus,
- Achat du/des volet(s) roulant(s) VELUX entre le 1er novembre 2023 et le 31 janvier 2024 inclus,
- Envoi des dossiers complets jusqu'au 29 février 2024 inclus,

et selon les conditions décrites à l'article 4.

Article 4 : Description de l'Opération

4.1. Mécanique

VELUX propose pour l'achat d'un ou plusieurs volets roulants VELUX (réf SSL, SML, SSS, SSLs, SSSS, SMH, SMG), d'offrir gratuitement un VELUX App Control (réf KIG 300), d'une valeur de 110€ HTVA.

L'offre est gratuite et limitée à un seul envoi par foyer, et inclut un VELUX App Control.

Les frais de connexion Internet ne sont pas remboursés.

Pour bénéficier de l'offre, le Participant doit obligatoirement :

- S'inscrire en complétant le formulaire en ligne disponible sur www.velux.be/fr-be/optimisationenergetique du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus.
- Compléter et renvoyer le dossier de participation en ligne avant le 29 février 2024 inclus et y joindre une preuve d'achat (une copie de la facture de l'installateur ou de la facture d'achat (si le Participant a acheté et placé le(s) volet(s) lui-même). Les références des produits VELUX doivent être clairement indiquées sur la facture qui devra être obligatoirement datée entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 janvier 2024.

La conformité des dossiers sera vérifiée par la société LINKLI. Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de cet article 4 sera rejeté. L'expédition du VELUX App Control se fera sous 4 à 6 semaines environ à compter de la réception du dossier complet.

4.2 : Les références concernées par l'opération :

SML	5
SML	6
SML	9
SML	BK04
SML	CK01
SML	CK02
SML	CK04
SML	CK06
SML	FK04
SML	FK06
SML	FK08
SML	MK04
SML	MK06

SML	MK08
SML	MK10
SML	MK12
SML	MK27
SML	PK04
SML	PK06
SML	PK08
SML	PK10
SML	PK25
SML	SK01
SML	SK06
SML	SK08
SML	SK10
SML	UK04
SML	UK08
SML	UK10

SSL	5
SSL	6
SSL	9
SSL	BK04
SSL	CK01
SSL	CK02
SSL	CK04
SSL	CK06
SSL	FK04
SSL	FK06
SSL	FK08
SSL	MK04
SSL	MK06
SSL	MK08
SSL	MK10
SSL	MK12
SSL	MK27
SSL	PK04
SSL	PK06
SSL	PK08
SSL	PK10

SSL	PK25
SSL	SK01
SSL	SK06
SSL	SK08
SSL	SK10
SSL	UK04
SSL	UK08
SSL	UK10

SSS	CK01
SSS	CK02
SSS	CK04
SSS	CK06
SSS	FK04
SSS	FK06
SSS	FK08
SSS	MK04
SSS	MK06
SSS	MK08
SSS	MK10
SSS	MK12
SSS	MK27
SSS	MK34
SSS	PK04
SSS	PK06
SSS	PK08
SSS	PK10
SSS	PK25
SSS	PK34
SSS	SK01
SSS	SK06
SSS	SK08
SSS	SK10
SSS	SK34
SSS	UK04
SSS	UK08
SSS	UK10
SSS	UK34

SMG	MK04
SMG	MK06
SMG	MK08
SMG	MK10
SMG	MK34
SMG	PK04
SMG	PK06
SMG	PK08
SMG	PK10
SMG	PK34
SMG	SK06
SMG	SK08
SMG	SK10
SMG	SK34
SMG	UK04
SMG	UK08
SMG	UK10
SMG	UK34

SMH	FK06
SMH	FK08
SMH	MK06
SMH	MK08
SMH	PK06
SMH	PK08
SMH	SK06
SMH	SK08

SSLS	FFK06
SSLS	FFK08
SSLS	FFKF06
SSLS	FFKF08
SSLS	MMK06
SSLS	MMK08
SSLS	FMK06
SSLS	FMK08
SSLS	FPK06
SSLS	FPK08

SSSS	FFK06
SSSS	FFK08
SSSS	FFKF06
SSSS	FFKF08
SSSS	MMK06
SSSS	MMK08
SSSS	FMK06
SSSS	FMK08
SSSS	FPK06
SSSS	FPK08

4.3 : Les limitations

L'offre est gratuite et limitée à une seule participation par foyer (même nom, même prénom, même adresse postale,), et à un seul envoi par foyer d'un VELUX App Control.

Un VELUX App Control permet de piloter un ou plusieurs produits motorisés VELUX , à partir de votre smartphone.

Article 5 : Respect des conditions de participation

En participant à l'Opération, chaque Participant accepte l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement. L'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne les dossiers des Participants. En cas d'irrégularité ou de non-respect des dispositions des présentes conditions de participation, les Participants ne pourront pas bénéficier de l'offre. La décision sera prise par l'Organisateur.

Article 6 : Protection des données

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant sont collectées par VELUX Belgium SA dans le cadre de l'Opération et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de l'offre de remboursement.

Avec votre consentement, VELUX Belgium SA vous adressera également de la prospection commerciale par voie électronique pour vous informer des activités de

VELUX, de nos produits et services. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment.

Les coordonnées des Participants seront conservées jusqu'à la fin de l'Opération et au-delà jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux, afin que toute réclamation ou défense nécessaire puisse avoir lieu.

Ces données sont destinées uniquement à l'Organisateur. Elles ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées, ni données. La société LINKLI, qui participe à l'organisation matérielle de l'Opération sous la supervision et selon les instructions de l'Organisateur, disposera des coordonnées des Participants dans le cadre de l'offre en objet uniquement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante : info-be@velux.com

Chaque Participant peut également adresser une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données directement sur le site internet <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

Pour plus d'informations sur la protection des données chez VELUX Belgium, consulter la [politique de confidentialité de VELUX Belgium](#).

Article 7 : Modifications, litiges

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de participation, disponibles sur la présente page.

La participation à l'Opération par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou compléter la présente Opération, par avenant sans que sa responsabilité soit engagée. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. Tout litige ou cas non prévu aux présentes conditions de participation sera tranché par l'Organisateur.

Aucune réclamation ne sera acceptée après le 31 mars 2024.

Article 8 : Limite de responsabilité

L'Organisateur ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, notamment en cas de force majeure, il était amené à devoir annuler l'Opération, à la réduire, la prolonger, la reporter ou à en modifier les conditions. Il se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la durée de participation et/ou de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur ne garantit en aucun cas que l'accès à la plateforme internet www.velux.be/fr-be/optimisationenergetique sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt.

La connexion à la plateforme internet www.velux.be/fr-be/optimisationenergetique se fait sous l'entière responsabilité du Participant.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur ou de l'accès à internet. Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement de l'Opération.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur du remboursement maximal possible au titre de sa participation.

Article 9 : Droit Applicable, juridiction compétente

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit belge. Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. En cas de litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles seront compétents.

Fait à Bierges, le 30 octobre 2023

VELUX Belgium s.a. – Boulevard de l'Europe 121 – 1301 Bierges (Wavre)

n° d'entreprise 0412.621.370